

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE SAINT QUENTIN DU MARDI 6 JUIN 2017

L'assemblée étant quelque peu dissipée, le Président demande le silence afin de pouvoir commercer.

Le Président :

Je vous remercie pour votre présence pour cette assemblée générale qui va débattre de l'année 2016 écoulée, aussi bien pour les bilans financiers, rapports divers que pour les activités. Je voudrais remercier Madame LEFÈVRE qui représente le Président de l'Agglomération du Saint-Quentinois, Monsieur Xavier BERTRAND. Nous attendons Madame Sylvie ROBERT qui ne va certainement pas tarder à arriver puisque c'est elle qui a été désignée pour représenter notre Maire, Madame Frédérique MACAREZ.

Le Président ouvre officiellement la 25^{ème} Assemblée Générale du Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Municipal et des Collectivités Affiliées, Communauté d'agglomération, CCAS et SIAD de Saint-Quentin.

Le Président demande à l'assemblée si elle d'accord pour la lecture de la synthèse de l'année précédente.

L'assemblée approuve et le Président procède à la lecture de cette synthèse de 2016 :

Synthèse du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du mercredi 1er juin 2016

« Le Président, Patrick GRIS, ouvre la 24^{ème} Assemblée Générale du C.O.S, remercie madame Sylvie ROBERT qui représente les collectivités excusées et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Il rappelle les modalités d'émargements dans le hall d'entrée de Fervaques et de votes à l'aide d'un carton de couleur jaune.

Il demande à ce que des bénévoles soient assesseurs.

Aucun adhérent ne se manifestant, il désigne messieurs Laurent PIPART et Pascal BRUNELLE.

Le Président évoque deux problèmes rencontrés actuellement par le comité.

Le premier est lié à la forte augmentation des tarifs de Disneyland (70%) qui engendre un surcôt assez important pour le C.O.S qui a engagé 4 bus pour l'activité de la grande parade avec 200 adhérents inscrits.

Le second problème évoqué par le Président concerne les services de la DRH, qui, sur ordre de M. Olivier PETIT, refusent de nous communiquer les changements d'adresses des adhérents.

Le C.O.S ne sera donc plus en mesure de transmettre des documents à ses adhérents. Certaines prestations servies par le C.O.S et acheminées par voie postale pourraient ne plus arriver à leurs destinataires.

Il lit après accord de l'Assemblée le compte rendu de la 23^{ème} Assemblée Générale du lundi 1^{er} juin 2015 concernant l'année 2014.

Cette synthèse est approuvée à l'unanimité.

(229 pour)

Ensuite, Mme Marianne VERPLANCKE-KESSLER lit le rapport moral pour l'année 2015.

Celle-ci rappelle les dates des réunions du Conseil d'Administration ainsi que le nombre des adhérents actifs et retraités.

Elle déplore le décès de 29 adhérents retraités et de 3 agents décédés en activité et souhaite une heureuse retraite à 46 personnes.

Elle rappelle l'attribution de primes ou de bons d'achat à l'occasion de 47 naissances et le mariage ou PACS de 39 de nos adhérents.

Elle donne ensuite lecture des activités 2015.

**Le rapport moral est adopté à l'unanimité
(229 pour)**

La Trésorière, Mlle Sylvie CARPENTIER, donne lecture du rapport financier de l'année 2015.

Elle signale que le détail chiffré a été remis à chaque adhérent pour information.

Elle développe les diverses lignes financières et informe l'Assemblée Générale que le comité a dégagé un excédent de 12 708.67 € qui sera affecté au compte report à nouveau qui s'élèvera ainsi à 79 825.41 €.

Aucune question n'est posée par les adhérents sur les incidences financières.

Le commissaire aux comptes lit ses deux rapports et certifie que les comptes sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé.

Aucune question n'étant posée, M. Florent LÉGER lit le rapport de la commission de contrôle qui conclut à une bonne tenue et à la sincérité des comptes.

**Les comptes de l'année 2015 sont adoptés à la majorité
(226 pour, 2 contre et 1 abstention)**

**L'affectation du résultat 2015 est adoptée à la majorité
(226 pour, 2 contre et 1 abstention)**

**Les conventions réglementées sont adoptées à l'unanimité
(229 pour)**

Le Président explique qu'il a reçu un courrier de M. GAYRAUD rappelant que les documents pour la tenue de l'assemblée générale ont été reçus après la date butoir pour les questions écrites.

**Le Président indique qu'il a reçu, toujours de M. GAYRAUD
3 questions écrites :**

- ❶ Concernant l'assujettissement des chèques CADHOC retraités à l'URSSAF (point évoqué par le Président lors de l'assemblée générale de 2014) et l'issue de l'entretien que le Président devait avoir avec les services de l'URSSAF.**
- ❷ Concernant une réclamation concernant la mise en ligne du projet de PV de l'assemblée générale 2015 trop tardive et plus généralement la mise en ligne des procès-verbaux des conseils d'administration.**
- ❸ Concernant les lignes budgétaires URSSAF retraités à zéro et une demande d'attribution de chèques cadeaux alimentaires moyennant une cotisation à l'URSSAF.**

Après que le Président ait terminé de répondre aux 3 questions écrites des époux GAYRAUD, des adhérents présents posent également des questions.

Une adhérente souhaiterait que les familles avec des enfants de moins de 10 ans puissent avoir le choix entre les jouets et les chèques CADHOC pour choisir voire miser sur un cadeau plus important.

Le Président rappelle qu'il y'a déjà eu des efforts consentis pour la mise en place de chèques CADHOC pour les enfants de plus de 10 ans, ce qui est déjà une grande avancée puisque le C.O.S tient avant toute chose à maintenir un véritable thème de Noël pour les enfants, avec un arbre de Noël et un jouet sans lesquels l'on perdrait totalement la magie de Noël.

Un adhérent propose d'insérer un formulaire de mise à jour d'informations tous les mois avec les fiches de paie, ce dernier étant destiné à être renvoyé directement au C.O.S.

Le Président approuve et confirme que ce serait une solution.

Un adhérent pose diverses questions sur les coupons sport et déplore que de très nombreuses associations ne soient pas affiliées.

Le Président confirme, lui-même a été très surpris.

Une adhérente déplore que des collègues au CTA n'aient pas reçu leurs dossiers d'assemblée générale et qu'elles n'aient pas osé se manifester.

Le Président déplore cet état de fait, rappelle que la décision de M. PETIT a fortement aggravé la situation et explique qu'il suffit d'appeler le secrétariat afin qu'un dossier soit immédiatement renvoyé.

Le Président rappelle qu'il y'a eu de nombreux retours, que les DRH ont demandé au C.O.S de transmettre aux agents concernés et qu'il a donc rapporté toutes ces enveloppes en demandant comment il lui serait possible de les renvoyer puisque ces mêmes DRH ne nous donnent plus nos adresses, qu'il les a laissées là-bas en leur disant de se débrouiller et qu'il ne sait pas ce qui a été fait ensuite.

Deux adhérents interviennent pour expliquer qu'ils font confiance au Président et que le C.O.S est bien géré.

Après que le Président ait terminé de répondre aux différentes questions qui lui sont posées, les membres du Bureau développent diverses informations sur les activités du C.O.S à l'intention des adhérents ou en réponse à des questions venant de la salle.

Madame Sylvie ROBERT prend la parole, rappelle que la ville maintient sa subvention malgré les problèmes financiers rencontrés, conformément à ce qui est prévu dans les conventions et constate qu'il appartient au C.O.S de déterminer les aides ou les bénéfices qui vont aux actifs

et aux retraités, et qu'il est évident que les collectivités font déjà beaucoup et ne peuvent pas faire plus.

Madame Sylvie ROBERT reprend la parole pour ajouter quelques mots de la part de Frédérique MACAREZ qui lui demandé de saluer l'assistance et le C.O.S, de rappeler son attachement au personnel et en tout cas, à tout ce que le C.O.S peut offrir aux adhérents. Concernant les autres collectivités qui ne sont pas présentes, Mme ROBERT pense qu'elles ont quand même le même souci de soutenir le C.O.S, en tout cas financièrement, et elles remarquent les efforts qui sont faits pour les adhérents par les personnes qui gèrent le C.O.S. Mme ROBERT estime que 66 activités proposées dans l'année, c'est très bien et qu'il faut en profiter, de même que de toutes les billetteries à bon compte disponibles, précisant que c'est vraiment un privilège que d'avoir tout cela à disposition.

Le Président constatant qu'il n'y a plus de questions procède au tirage de la tombola, remercie l'assemblée pour sa présence et sa participation et propose de se retrouver devant le pot de l'amitié.

La séance est levée à 15 h 00 »

Le Président met au vote la synthèse de l'Assemblée Générale du 1er juin 2016.

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Pour : 179

<p style="text-align: center;">Le procès-verbal de l'assemblée générale (synthèse) du 1er juin 2016 est adopté à l'unanimité.</p>
--

Le Président :

Nous allons passer à la lecture du rapport moral, par Marianne.

RAPPORT MORAL DU COMITÉ POUR L'ANNÉE 2016

« Permettez-moi de vous présenter le rapport moral du comité.

L'année 2016 a vu le conseil d'administration se réunir les :

25 janvier, 25 avril, 9 mai et 10 octobre 2016.

Le nombre total de nos adhérents est de 2 512, composé de : 1 571 actifs et 941 retraités.

Plusieurs de nos collègues dont les noms suivent sont décédés en 2016

M. BEFORT YVON	M. MARCHANDISE JACQUES
Mme LEMAIRE EDWIGE	Mme CLICHET JOSIANE
Mme BRUDENNE JEANNE	Mme WATTRELOT ANNIE
M. RAMETTE MAURICE	Mme DUBREUIL COLETTE
M. HUGUET MICHEL	Mme TELLIER PAULETTE
M. DUBOIS JACQUES	Mme MOULIN GEORGETTE
Mme LEMAIRE JOSETTE	Mme PONCHAUX ANGÉLIA
Mme GOMEL NICOLE	Mme LEVENT DANIELÈ
Mme LENEUTRE-PETIT JACQUELINE	M. DAZIN GUY
M. LEBLOND LIONEL	Mme TINELLE GILBERTE
Mme CARPINI JEANNINE	M. BOITTIAUX ALAIN
M. WATTEBLED RÉMI	M. HÉNAULT JEAN
Mme MARTINEZ PURIFICATION	M. DECAMPS JEAN-CHARLES
Mme CHOTIN ANNIE	M. RAMONDOU ALAIN

Agents décédés en activité :

M. CRETTE SYLVAIN	M. HENNEQUIÈRE MICHEL
M. BOURGE ROBERT	

Nous avons une pensée pour nos collègues disparus.

Nous souhaitons une longue et heureuse retraite aux agents ayant fait valoir leurs droits durant l'année 2016 et tout particulièrement à

Agents en Retraites :

M. DAVID MARC	Mme VERIN née VIMEUX RÉGINE
M. DEHENRY PHILIPPE	M. DETALLE OLIVIER
M. DENIMAL JEAN-PIERRE	M. CHAILLET JEAN-FRANCOIS
M. FAVEREAUX RENÉ	Mme CHARLET MARTINE
M. LEROY PATRICE	Mme DECROIX SYLVIANE
M. VATIN PATRICK	M. DEVIENNE DOMINIQUE
M. LEFEVRE CLAUDE	M. SERY GILLES
Mme ARNAUD ANNE-MARIE	Mme SOLER FRANÇOISE
Mme MESSIASSE DOMINIQUE	M. DEFRANCE JACKY
M. CARDON ANDRÉ	Mme VAL NADINE
Mme GIBOUT MYRIAM	Mme DECAENS ISABELLE
Mme FOSSE CLAUDE	M. POURPLANQUE GÉRALDE
M. BOURNIQUE RÉMI	Mme DELSAUX SOPHIE
Mme GOUSTIAUX-POPIOLEK ELIZABETH	Mme HAUET SYLVIE
M. D'OLIVEIRA DIDIER	M. CARLIER JACK
M. DELFOSSE PHILIPPE	Mme GENOT LILIANE

Le comité, comme à l'accoutumée, a marqué ces événements par l'attribution de la prime prévue à cet effet.

Nous encourageons toujours nos amis retraités à continuer de participer à la vie du Comité et nous sommes toujours à l'écoute de leurs remarques et suggestions.

Par ailleurs, nous avons eu la joie d'apprendre au cours de l'année 2016 : 40 naissances, et le mariage ou Pacs de 30 de nos adhérents. Là aussi, en ces heureuses circonstances, le comité a participé par l'attribution d'un chéquier boutiques.

Plusieurs amicalistes se sont vus remettre la médaille du travail, il s'agit

Pour la Médaille d'Argent 20 Ans :

Mme AUDIN NATHALIE	Mme LE MEUR MARIA
Mme BENDIF NATHALIE	Mme LEBRUN SABINE
M. BIENFAIT LAURENT	Mme LEDOUX SYLVIE
M. CLARY STEPHANE	M. LEDUC DANIEL
Mme CORDIER SYLVIE	M. LENGLET JEAN-MICHEL
Mme DECARSIN CLAIRE	M. LIMAGE BRUNO
Mme DUNESME MARYSE	Mme LOUPAS NATHALIE
Mme FAUCHART ESTELLE	Mme PUDEPIECE AGNÈS
Mme FLAVIGNY CHRISTINE	Mme QUENTIN MARIE-CHRISTINE
Mme FOURNET FRANÇOISE	Mme RACINE LINE
Mme GUILBERT VIRGINIE	M. ROBINET SERGE
Mme HUEL DANIELLE	Mme SERVEL BÉATRICE
M. KRAIM JACQUES	Mme SPILLEBOUT CHANTAL
M. LABARTHE FRANÇOIS	Mme VASSEUR DOMINIQUE
Mme LACHENAL NICOLE	Mme VELLE BÉATRICE
Mme LAGRANGE JOËLLE	Mme VERIN CHANTAL

Pour la Médaille de Vermeil 30 Ans :

Mme BILLON ROSELINE	M. GOSSE JEAN-LUC
Mme HERVET FRANÇOISE	Mme JUPIN CORINNE
Mme LALISSE MARIE-AGNES	Mme MERCADAL MARTINE
M. PIGUET NICOLAS	Mme MOULIN SABINE
Mme POURPLANQUE ANNIE	Mme BAS BRIGITTE
M. TOUREILLE JEAN-CLAUDE	Mme BAUDRY EDWIGE
Mme CAUET FRANÇOISE	Mme BRUNEL DOMINIQUE
M. CUVILLIER ALAIN	M. HUTIN DIDIER
M. DECAMPS JEAN-FRANCOIS	M. JUMEL PATRICE
Mme DIOT AGNÈS	M. CROENNE PIERRE-YVES
M. DOLLE MAURICE	Mme FOSSIER CHANTAL
Mme DRAGON MARIE-France	Mme TOUZET PATRICA
Mme GOMBART CLAIRE	

Pour la Médaille d'Or 35 Ans :

M. ALLIOT THIERRY	M. LE MEUR PATRICE
Mme BIDARD JOCELYNE	Mme WYCKHUYS ANNETTE
Mme FERRATA ANNIE	Mme GOSSET SYLVIANE
M. THEVENARD JOSÉ	M. LOPEZ CLAUDE
Mme CARON LUCETTE	M. ROGUET DANIEL
Mme CHEVALIER ISABELLE	M. SERY GILLES
M. DEROP PHILIPPE	Mme LEFEBVRE CHRISTINE
Mme GOSSET NICOLE	Mme MEAN MARIE-CHRISTINE
M. HAGEAUX PASCAL	

SERVICE INCENDIE ET SECOURS : Médailles personnel administratif, technique et Sapeurs-Pompiers Professionnels.

Cette année, aucun sapeur-pompier professionnel, adhérent du C.O.S n'a été récipiendaire de médaille.

En ce qui concerne le bilan des activités, je souhaiterais mettre à l'honneur tous les membres du Club Omnisports des municipaux pour leur participation dans les domaines les plus divers tels que :

La Course à Pieds - le Football - la Pêche - le Tennis - le VTT et le Foot en Salle, où tous ont su se distinguer.

Pour information, sachez que M. ROGER Jean-Pierre succède à M. LEFIN Jacques pour la section pêche.

Pour tous renseignements et suggestions, il vous est possible de consulter l'agenda pour prendre contact avec les divers clubs, sections et responsables.

Dans le cadre des loisirs, 52 activités ont été programmées pour l'année 2016

N'oublions pas :

Les Fêtes de fin d'année composées de :

- L'Arbre de Noël et son spectacle.
- La remise de jouets et de friandises pour les enfants nés entre le 1/1/2006 et le 31/12/2016.
- L'invitation au cinéma de Noël (1 place aux choix des films)
- L'après-midi récréatif des retraités.
- La remise du traditionnel colis de Noël retraités.
- Le chéquier CADHOC 40 € pour les agents actifs n'ayant pas d'enfants ou n'ayant plus d'enfants bénéficiant de l'arbre de Noël.

La vente de billetterie (avec ajout de deux nouvelles billetteries) :

Une billetterie de cinéma, une billetterie Disneyland, une billetterie Astérix, les billetteries piscine, patinoire et bowling pour la Base Urbaine de Loisirs, la billetterie Royal kids, la billetterie pour le Royaume d'Éli, les deux billetteries pour le Karting (adultes et enfants), le SPA, les chèques vacances...

Les participations :

- aux centres aérés
- aux abonnements structures sportives (via le coupon sport).
- aux abonnements saison culturelle
- aux abonnements SQBB

Les versements :

- Chéquiers CADHOC aux adhérents retraités.
- Chéquiers CADHOC de 40 €, en 2016, pour les enfants nés entre 1/1/2000 et 31/12/2005.

Ainsi que les différents partenariats et opérations de diffusions de produits divers qui sont régulièrement proposées par le C.O.S.

Aide à la famille d'un adhérent décédé en activité :

Il convient de rappeler que le Comité verse, à la famille d'un adhérent décédé en activité, l'équivalent d'un mois de salaire brut indiciaire. Cette aide financière est un geste de solidarité très important pour nous.

Je terminerai ce rapport moral en remerciant tous les amicalistes qui ont contribué de manière bénévole à renforcer et améliorer les activités du C.O.S. et qui apportent leur aide pour le bon déroulement de nos manifestations ; grand merci aux différents services des collectivités pour la mise en place des manifestations précitées et pour leur assistance technique régulière.

Espérant avoir répondu à vos aspirations, le comité reste toujours à l'écoute de vos suggestions, afin de vous donner toute satisfaction, dans la mesure de ses moyens.

Je vous remercie de votre attention »

Le Président :

Avez-vous des questions à poser concernant ce rapport ? Non, nous allons donc passer au vote :

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Pour : 179

<p>Le rapport moral pour l'année 2016 est adopté à l'unanimité</p>

Le Président :

Je vais passer la parole à Sylvie CARPENTIER, la Trésorière du C.O.S pour le rapport financier.

Rapport financier de la Trésorière du C.O.S

Mesdames,
Messieurs,

J'ai l'avantage de vous rendre compte par ce rapport des opérations financières du C.O.S. pendant l'exercice 2016

ACTIVITÉS :

Le tableau de contrôle budgétaire des activités 2016 peut se résumer ainsi :

Total Budget 2016 : 648 970 €

L'écart des produits est de : 1 642.36 €

Soit la différence entre 648 970 € budgété
Et 650 612.36 € réalisé

L'écart des charges est de : - 31 325.99 €

Soit la différence entre 648 970.00 € budgété
et 617 644.01€ réalisé

Soit au total un résultat net de la période de : 32 968.35 €

Le détail des frais de fonctionnement budgété et réel vous est fourni à la page suivante. L'écart de -7 585.95 € y est analysé.

ACTIVITÉS DE LOISIRS 2016

Le détail pour chacune des activités de loisirs vous est indiqué en page centrale.

Son montant s'élève à 104 095.96 €

PRESTATIONS ADHÉRENTS 2016

Le détail des prestations adhérents pour l'exercice 2016 se chiffre au total pour les 4 collectivités à : 121 821.07 € soit pour :

La Ville :	64 918.73 €
La Communauté d'Agglomération :	39 662.33 €
Le S.D.I.S :	4 409.62 €
Le C.C.A.S. :	6 487.05 €
Le S.I.A.D. :	6 343.34 €

Je vous rappelle que les prestations adhérents sont incluses dans le budget global depuis le 01 Janvier 1999.

COMPTES ANNUELS

L'ensemble de ces activités est repris au niveau des comptes annuels de l'association qui ont été transmis aux collectivités aux fins d'examen, à la Commission de Contrôle et au Commissaire aux Comptes pour son rapport à l'Assemblée Générale. Le total du bilan actif et passif est de 362 282 €

Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2016 soit un excédent de 32 968.35 € sera affecté au compte report à nouveau pour la somme de 32 968.35 €. Après l'affectation de l'excédent, le montant du report à nouveau s'élève à 112 793.76 €.

Je vous remercie de votre attention ».

Le Président :

Quelqu'un a-t-il des questions à poser à Sylvie concernant le bilan que vous avez reçu chez vous et plus détaillé que la synthèse qui vous a été faite ? Pas de questions ?

Personne ne trouve bizarre que l'on se retrouve avec un excédent de 32 968.35 € ?

Personne ne veut savoir pourquoi ?

Je vais vous le dire quand même, cela évitera qu'à partir de demain l'on dise des choses qui ne sont pas conformes à la réalité.

On s'est retrouvé avec des chèques « CADHOC », pour les retraités, les actifs, et les adolescents qui n'ont pas été retirés.

Nous, nous avons pour principe qu'une activité est définie dans le temps, et au-delà de ces dates-là, nous avons demandé à notre prestataire le remboursement de tous ces chèquiers « CADHOC ». Cela a pris du temps, et finalement, on les a reçus juste avant la fin de l'année, et il y'a eu près de 22 000 € de chèques « CADHOC » qui nous ont été remboursés.

La deuxième chose, c'est que nous partons sur un budget prévisionnel au niveau des activités et des retraites, et nous étions partis sur une somme qui nous paraissait correcte, notamment pour les primes de départ en retraite. Et en fin de compte, il y'a eu beaucoup moins de départs en retraites, ce qui explique cet excédent, et il était trop tard pour pouvoir les utiliser sur l'année 2016. Voilà l'explication.

D'autres questions concernant ces lignes budgétaires ?

Non ?

Le Président : M. Hugues RIFFLART, notre Commissaire aux Comptes est présent, nous le remercions, et nous avons également Cyril qui fait partie de notre cabinet comptable et qui s'occupe donc de toute l'analytique de nos comptes tout au long de l'année.

Le Président : nous allons passer la parole au Commissaire aux comptes pour la lecture de son rapport.

Le Commissaire aux comptes :
« Mesdames, Messieurs, bonjour.

Donc je vais vous présenter deux rapports, le premier porte sur les comptes annuels et le second va porter sur les conventions réglementées.

Dans le rapport sur les comptes annuels, on précise que les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration et en tant que Commissaire aux comptes, il nous appartient d'émettre une opinion. Suite à notre audit, nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. Dans ce rapport, on doit également faire état le cas échéant des appréciations particulières sur des méthodes comptables, et à ce titre, on n'a pas de remarque particulière à formuler. Quant aux informations qui vous ont été communiquées dans le rapport financier de Madame la Trésorière, nous n'avons pas de remarque particulière non plus.

Donc concernant le rapport sur les conventions réglementées, ce rapport reprend, le cas échéant, s'il y'a des conventions, les conventions passées entre l'association et l'un de ses membres du conseil d'administration ou l'association et une autre entité ayant des dirigeants communs. Donc, à ce titre, il ne nous a pas été communiqué de convention particulière à vous formuler ou à vous présenter.

Donc, on précise cela dans notre rapport.

Merci de votre attention »

Le Président :

Je vais donc passer maintenant la parole au représentant de la Commission de Contrôle, Monsieur Mustapha SALMI qui va vous lire le rapport de cette commission qui a pu contrôler tous les comptes du C.O.S

Rapport de la commission de contrôle financière

« Mesdames et Messieurs bonjour,

Je vous lis, comme demandé, le rapport :

Nous soussignés, les membres de la Commission du contrôle du Comité des Oeuvres Sociales de la Ville de Saint-Quentin et des collectivités

affiliées, nous sommes réunis dans les locaux de l'association, salle René BAUBE, au Palais de Fervaques, ce vendredi 12 mai 2017

Le compte rendu d'activités pour l'exercice 2016 nous a été présenté accompagné du décompte analytique.

Nous avons pu prendre connaissance des documents relatifs à la comptabilité du comité et avons pu examiner les dépenses et recettes propres à chaque activité.

Durant notre examen, nous avons pu bénéficier des éclaircissements de la trésorière lorsque cela fut nécessaire et chaque questionnement a obtenu la réponse appropriée.

En conclusion, nous constatons la bonne tenue et la sincérité des comptes dans le rapport financier.

Fait à Saint-Quentin, le 12 mai 2017, par les membres, Mme Nicole BARBIER, moi-même, Mustapha Salmi et M. Florent LEGERE.

Merci ».

Le Président :

Merci Mustapha.

Nous allons passer au vote pour l'approbation des comptes de l'année 2016.

Qui est contre ? 1

Qui s'abstient ? 0

Pour : 178

<p>Les comptes de l'année 2016 sont votés à la majorité.</p>

Le Président :

Je vous remercie.

Maintenant, nous passons à l'affectation du résultat 2016.

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Pour : 179

<p>L'affectation du résultat est votée à l'unanimité.</p>

Le Président :

Je vous remercie.

Nous allons arriver aux questions diverses, mais avant cela, j'aurais voulu intervenir sur un sujet qui, cette année, m'a apporté trois lettres d'élus, en l'occurrence, de Madame le Maire et de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Vous savez que l'on a un principe, j'essaye et je pense réussir à traiter tous les adhérents de la même façon, quelles que soient leurs opinions, quelles que soient leurs idées. Au contraire, je suis à l'écoute de toutes les idées.

Mais, quand il y'a un conflit avec un adhérent ou un problème, ils m'écrivent ou demandent à me rencontrer.

On étudie le problème, et je prends une décision.

Cette décision-là, une fois qu'elle est prise, je ne reviens pas dessus.

Je sais que je suis beaucoup critiqué, car je ne réponds pas dans la journée qui suit au courrier ou au mail. Pourquoi ?

Parce que je n'aime pas faire une réponse comme cela « à chaud ».

Je prends du temps pour répondre, mais quand je réponds, ma décision est prise et elle est définitive.

Donc, je tiens à le dire à tout le monde, que vous ne soyez pas contents de la décision parce que vous n'avez pas obtenu de ce vous auriez voulu, mais moi je respecte le règlement qui est pris pour toutes les activités au C.O.S,

Je comprends que vous soyez déçus, mais de là à faire intervenir Madame le Maire ou Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois qui me demandent de faire un effort pour aller dans le sens de l'agent, je vous préviens, je n'apprécie pas beaucoup !

C'est comme ça, il y'a eu trois cas cette année, je peux vous dire que Madame le Maire et Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois ont eu ma réponse qui est fidèle à ce que j'avais envoyé aux adhérents, c'est-à-dire que moi, je ne reviendrai pas, même si c'est le premier magistrat ou si c'est le Président de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois qui me le demandent.

Donc, je vous dis cela pour éviter que je reçoive des courriers auxquels je suis obligé de reprendre ce que j'ai déjà dit à l'agent parce que je ne bougerai pas.

Voilà, c'est tout ce que je voulais dire à ce sujet-là.

Le Président :

Et maintenant, nous allons en venir aux questions écrites.

Le Président :

J'ai reçu trois questions écrites, elles sont de M. et Mme GAYRAUD.

Le Président :

J'ai eu un premier courrier de M. GAYRAUD, je vais vous le lire :

« Suite à mon questionnement au sujet de l'assujettissement URSSAF vous avez fait état en AG d'un courrier de l'URSSAF j'en ai demandé copie sans l'obtenir à ce jour.

Après avoir pris connaissance du Compte rendu d'activités 2016 en perspective de l'Assemblée Générale de juin 2017, je renouvelle ma demande afin que vous m'adressiez par MAIL ou copie papier ce document »

Le Président :

Donc le questionnement, je l'avais déjà expliqué, j'avais simplement demandé à ce que l'on me fixe le montant que l'on devait verser à l'URSSAF concernant la première distribution des chèques « La Poste » qui avait été faite où l'on avait dépassé le plafond de la sécurité sociale. Donc, je ne vais pas lui renvoyer le courrier que j'ai fait.

Ensuite :

« J'attire votre attention sur le fait que je suis directement concerné en tant qu'Ex Président et Vice-Président par cette demande suite à une mise en cause de votre part durant L'AG 2014 vous prétendiez notamment que le COS de ma faute devrait subir un redressement URSSAF de 70 000 euros, la jurisprudence prévoit en l'absence de réponse positive à un adhérent sur une question lié à l'ordre du jour ayant une incidence sur le fonctionnement de l'association que celui-ci peut saisir le tribunal Compétant pour l'annulation des Décisions prise en AG voir l'Assemblée elle-même »

Le Président :

C'est vrai qu'on avait annoncé 70 000 €, Monsieur le Commissaire aux comptes nous ayant dit qu'il était préférable de provisionner une grosse somme. Nous n'avions pas provisionné 70 000 €, mais 20 000 € à cet effet.

Je vais donc lui répondre, ou du moins je lui répons là. Si on regarde le budget qui vous a été mis pour l'année 2015, il était mis sur la ligne « reprise sur provision URSSAF retraites », reprise de 11 023 €. Donc sur 20 000 €, ça veut dire que l'on a bien été sanctionné par l'URSSAF d'une somme de 8 977 €, ce que j'avais déjà dit à l'assemblée 2016.

Je pense donc que maintenant je ne serai plus interpellé l'année prochaine sur le même sujet.

Le Président :

Maintenant, je vais vous lire le deuxième courrier :

« Je constate une nouvelle fois que les procès-verbaux de Conseil d'administration liés à la convocation de l'Assemblée générale 2017 pour la fixation de l'ordre du jour, la convocation de l'AG et la prise de position des administrateurs après analyse du Compte rendu financier de l'exercice 2016 ne figurent pas sur le site internet du COS [...] »

Le Président :

Je suis désolé, parce que sur l'exercice 2016, on s'est réuni avec le conseil d'administration pour valider les comptes, le 16 mai, et ce procès-verbal ne sera validé qu'au prochain conseil d'administration qui aura lieu le 12, donc la semaine prochaine. Je ne peux donc pas lui

donner le procès-verbal qui n'a pas été validé. Voilà la réponse que je lui fais. Pour continuer :

« Les Procès-verbaux publiés sur le site internet s'arrêtent au 10 octobre 2016 »

Le Président :

C'est vrai, ceux de l'année dernière. Donc le conseil d'administration s'est réuni le 25 janvier, le 25 avril, le 9 mai et le 10 octobre, tous ces PV sont bien sur le site.

Voilà la réponse pour cette question.

Le Président :

Monsieur GAYRAUD souhaiterait que, pour les assemblées générales, on puisse voter électroniquement »

Je comprends que l'on commence à tester les votes électroniques dans les élections, dans certaines communes, c'est encore en test.

Pour une assemblée générale, je ne vois pas comment je pourrais lui envoyer les votes auxquels on vient de procéder, comment je pourrai bien lui envoyer électroniquement !

Que l'on puisse étudier la possibilité de voter ainsi quand c'est des élections, le renouvellement du conseil d'administration du C.O.S qui aura lieu en 2019, je ne sais pas si cela sera déjà possible, je ne connais pas le coût d'une telle opération, cela ne doit quand même pas être donné.

En plus, c'est valable pour des élections politiques où il est bien défini des bureaux de vote. Mais là, il faudrait que j'installe un système de vote à chaque domicile de ceux qui le demanderont, je ne vois pas du tout comment l'on pourrait faire.

De toute façon, il n'est pas question de votes électroniques pour les assemblées.

Je pense avoir répondu à ses trois questions.

Le Président :

Maintenant, je sais bien qu'il y'a des délais pour donner les questions écrites, mais si vous avez des questions à poser, je vous invite à les poser ici et l'on fera tout pour pouvoir répondre. Si quelqu'un a des questions à poser, on va vous faire passer des micros baladeurs.

Le Président :

Le temps que Laurent aille chercher le micro, je m'aperçois que j'ai oublié de vous faire voter l'approbation des conventions réglementées.

On met l'approbation des conventions réglementées au vote.

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Pour : 179

Les conventions règlementées sont adoptées à l'unanimité.

Le Président :

Donc, y'a-t-il des questions dans la salle ?

Mme BRASIER Isabelle (service éducation) :

Bonjour, ma question concerne les billetteries « Royaume d'Éli » et « Royal Kids ». On a des places limitées jusqu'à l'âge de 12 ans alors que lorsque l'on se rend à ces parcs, les enfants sont acceptés jusqu'à l'âge de 14 ans.

Pourquoi on nous limite à l'âge de 12 ans, alors qu'ils peuvent être acceptés jusqu'à 14 ans ?

La Trésorière :

On peut aller jusqu'à 14 ans, mais nous, c'est 12 ans selon les informations données au C.O.S.

Mme BRASIER :

Je viens encore de regarder sur le site, et j'y vais assez souvent avec mes filles, parce qu'elles vont avoir 9 ans et 13 ans et à chaque fois, il est bien marqué en haut jusqu'à 14 ans. Ce qui fait que maintenant, ma plus grande a passé 12 ans, je dois donner une place de ma plus petite pour pouvoir refaire rentrer les deux.

La Trésorière :

On va revoir avec eux.

Mme BRASIER :

Je vous remercie.

La Trésorière :

C'est bien pour ces deux parcs ?

Mme BRASIER :

Oui.

Le Président ;

On va revérifier, madame.

Le Président :

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme LEFÈVRE ?

Le Président :

Je suis désolé que Madame Sylvie ROBERT n'ait pu venir, puisque c'est elle qui représentait Frédérique MACAREZ.

Madame LEFÈVRE représente Monsieur Xavier BERTRAND, mais elle ne souhaite pas prendre la parole.

Elle fera un retour auprès de Xavier BERTRAND.

Une adhérente :

Bonjour, moi c'est concernant les places de karting. Elles sont valables un an, sauf qu'il n'y a pas de date, comment fait-on ?

La Trésorière adjointe :

En fait, il n'avait pas mis de date, je lui ai dit la dernière fois, et du coup, maintenant il les date. Les nouveaux sont datés. Sinon, c'est un an à partir du moment où on les achète.

L'adhérente :

Oui, je sais bien, mais moi, ça fait plusieurs mois...

Il y' a un moyen de savoir ?

La Trésorière adjointe :

Oui, si elles ont été achetées cette année, tu passes au C.O.S et je pourrai te dire à quel moment elles ont été achetées.

L'adhérente :

OK, ça marche, merci, Marianne.

Le Président :

Pas d'autres questions ?

Bien, écoutez, on va donc clôturer cette assemblée générale.

Je vous remercie beaucoup de votre participation.

Pardon, je clôture l'assemblée générale, mais en dehors de l'assemblée générale, j'ai un adhérent qui est de MARGNY LÈS COMPIÈGNE qui s'occupe d'un club et qui désire passer une annonce. Mais je dis bien, en dehors de l'assemblée générale.

Et je vous invite après au pot de l'amitié, merci.

L'adhérent :

Monsieur le Président, Monsieur, Mesdames les conseils, je vous remercie de me donner la parole. Je me fais porte-parole du club des aînées de Margny Lès Compiègne.

Nous organisons le 22 octobre les 50 ans du club « Édith Piaf ».

À retenir, à mettre dans les annales. Avec repas dansant, animation.

C'est 44 € le repas.

(Soupe de champagne, grignotage salé et chaud, suprême de caille, griottes au foie gras, terres et mers de pétoncles, et blanc de volaille, sorbet du jour, médaillon de filet mignon façon Picarde, salade, duo de fromages, surprise café et animation tout l'après-midi)

Je fais circuler des bulletins d'inscription dans la salle à renvoyer quinze jours avant la date.

Le Président :

Merci.

Donc on va passer à la tombola.

(FIN DE L'ENREGISTREMENT !!)

(Suite d'après nos informations papier...)

1. Vélo VTC 18 V → **COUTANT Thierry CASQ**
2. Barbecue modèle « Boule » → **FICHOT Pascal Ville**
(Absent, car astreinte)
3. Sac à roulette (Sac « ROXY ») → **DELAPORTE Josette Retraitée**
4. Micro chaine « Clip Sonic »
(CD / FM / MP3 programmable + télécommande)
→ **KLIMACZEWSKI Christophe Ville**
5. Appareil à Cupcake (pour 6 cup cake) → **DUPONT Aurélie Ville**
6. Cadre photo numérique 7 pouces → **BEAUCHAMP Bernard SDIS**
7. Enceinte Bluetooth connectée → **SALMI Mustapha CASQ**
8. Aspirateur de table « Techwood » eau et poussière rechargeable
→ **THÉVENARD José Ville**
9. Sac à dos marque « DDP » → **COVIAUX Ludovic Ville**
10. Appareil photo numérique → **BRUNELLE Pascal Ville**
11. Shaker à vinaigrette → **DORVILLE Jean-Claude Retraité**
12. Perche à Selfies → **GAGNEUR Sylvaine Ville**

La séance est levée à 15h15
Saint-Quentin, le 2 février 2018